

**ASSOCIATION DES AMIS DU PARC MÉDÉRIC-MARTIN**

**Les Amis du parc  
Médéric-Martin aiment leur quartier**

---

**Mémoire présenté à l'Office de consultation  
publique de Montréal**

**Consultation sur le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie**

Proposition adoptée le 24 mai 2011 par résolution unanime du conseil d'administration de  
l'Association des amis du parc Médéric-Martin

## **Présentation du parc Médéric Martin**

Le parc Médéric Martin est délimité par les rues Ontario au sud, Hochelaga au nord, Du Havre à l'ouest et Gascon à l'est. Aux allures européennes, ce parc porte le nom de celui qui fut maire de Montréal de 1914 à 1924 et de 1926 à 1928. Décédé en 1946, la ville de Montréal honore sa mémoire en 1953 en donnant son nom à ce parc.

Laurent McCutcheon  
Trésorier et porte-parole

## **Présentation de l'Association des amis du parc Médéric-Martin**

L'association a été mise sur pied en 2009 et elle a pour objectifs :

1. D'assurer la revitalisation physique du parc par le biais d'une action politique citoyenne auprès des autorités municipales compétentes.
2. De prendre possession de son parc par l'organisation d'activités à l'intention des citoyens vivant à proximité de celui-ci.
3. De voir à l'amélioration de la qualité de vie du quartier, de son aménagement et de l'apaisement de la circulation

## **Coordonnées de l'association**

Association des amis du parc Médéric-Martin  
a/s Centre Jean-Claude-Malépart  
2633, rue Ontario Est  
Montréal (Québec)  
H2K 1W8

## **Répondant**

Laurent McCutcheon  
Association des amis du parc Médéric-Martin

## Membres du conseil d'administration de l'Association des amis du parc Médéric-Martin

Nom	Fonction
Denis Bourgeois	Président
Daniel Racette	Vice-président
Ngoc Thuan Nguyen	Secrétaire
Laurent McCutcheon	Trésorier
Éric Y. Lapointe	Conseiller
Marianne Blais-Racette	Conseillère
Pierre Sheridan	Conseiller
Denise Chiasson	Conseillère
Yves Chartrand	Conseiller

## Introduction

La présentation du Programme particulier d'urbanisme constitue le fruit d'une très longue démarche. Depuis 1999, des citoyens du quartier sont invités à participer à des consultations ou à donner leur avis sur l'aménagement de leur quartier.

C'est avec beaucoup de plaisir que la sortie de ce plan a été accueillie par les membres de l'Association des amis du parc Médéric-Martin.

De manière générale, les orientations de ce plan reçoivent l'appui des membres de notre association qui se montre disponible à toute collaboration susceptible d'améliorer la qualité de vie du quartier Sainte-Marie.

Par ailleurs, compte tenu de sa mission, l'association, dont l'intérêt premier vise la qualité de vie des résidents aux abords du parc Médéric-Martin, s'intéresse davantage aux secteurs d'intervention de la rue Ontario, du pôle Frontenac et des rues avoisinantes. Dans ce contexte, son intervention portera prioritairement sur ce secteur.

## **Parc Médéric-Martin**

Longtemps laissé à lui-même, ce parc fait présentement l'objet d'un réaménagement majeur étalé sur quelques années et dont les phases 1 et 2 sont en cours de réalisation.

Les plans d'aménagement comprennent la phase trois prévue pour l'année 2013.

Une 4<sup>e</sup> phase est souhaitée par les citoyens, mais n'a pas encore fait l'objet d'études particulières. Il s'agit de fermer la rue Rouen entre les rues Gascon et du Havre, de manière à assurer la continuité du parc dans son axe Nord-Sud. Ce tronçon de rue sépare le parc en deux parties.

Une aire de jeu pour jeunes enfants est aménagée entre Gascon et Du Havre alors que la circulation est lourde et que la rue Du Havre sert de voie de retour aux garages de la STM. Les citoyens cherchent également un apaisement de la circulation aux pourtours du parc.

### **L'Association recommande :**

**Que le réaménagement du parc Médéric-Martin soit inscrit dans le Programme particulier d'urbanisme.**

**Que la rue Rouen soit fermée à la circulation entre Gascon et Du Havre.**

**Que le circuit d'autobus desservant la rue Du Havre soit détourné sur la rue Iberville.**

**Que le retour des autobus de fin de circuit en direction du garage de la STM soit interdit de circulation sur la rue Du Havre et dévié sur la rue Iberville.**

**Que le service de transport en commun dans ses axes nord et sud soit amélioré.**

## **Pôle Frontenac**

L'Association fait sienne l'idée de créer un pôle de développement autour du métro Frontenac, le réaménagement des infrastructures et la modernisation de la rue Ontario. Elle est toutefois préoccupée par la hauteur de l'ensemble des bâtiments proposés.

**L'Association recommande que :**

**De manière à assurer une continuité visuelle sur la rue Ontario, que la hauteur des futures constructions entourant le pôle Frontenac et ayant front sur la rue Ontario soient harmonisées avec celle de l'édifice de la JTI Macdonald.**

## Densification de la population

L'Association est d'accord avec le principe de densification de la population compte tenu de sa proximité du centre-ville, des transports en commun et du nombre de terrains vacants.

Par ailleurs, cette densification ne saurait être acceptable si elle avait pour effet de délocaliser la population en raison de l'augmentation de la valeur des loyers.

### **L'Association recommande que :**

**Des mesures appropriées soient mises en place pour maintenir l'accessibilité au logement aux personnes et familles à faibles revenus et moyens revenus qui résident dans le quartier.**

**Assurer un développement harmonieux dans les futurs complexes de logements en offrant un parc de logements à prix abordable et subventionné.**

## **Secteur aux abords de la rue Notre-Dame**

### ***Projet immobilier***

La construction de bâtiments sur les terrains laissés vacants à la suite de l'expropriation en vue de la construction de l'autoroute Notre-Dame aurait pour effet de créer un mur qui viendrait obstruer la vue sur le fleuve pour tout le voisinage.

### ***Territoire soustrait à l'application du PPU***

Cette proposition présente une incohérence certaine dans le PPU. D'une part, on veut exclure la zone au sud de la rue Notre-Dame en raison de l'incertitude quant au boulevard urbain et d'autre part on autorise la construction au nord de cette même rue.

La cohérence voudrait que l'on planifie le nord et le sud du même territoire ou que l'on exclue les deux du PPU.

L'association des amis du parc Médéric-Martin déplore que le secteur sud de la rue Notre-Dame soit exclu du PPU. Ce secteur est paralysé par un incertain projet de construction d'un boulevard urbain ou d'une autoroute. En attente depuis des décennies, voilà que le secteur est de nouveau relégué aux oubliettes.

Peu importe la solution qui sera préconisée pour cette artère de circulation, rien ne peut justifier de ne pas intervenir d'une manière à améliorer le secteur et la qualité de vie de ses résidents. Celui-ci est l'un des plus attrayants des rives du St-Laurent, à proximité du centre-ville, des pistes cyclables, au Pied du courant, face à l'île La Ronde et au parc d'attractions.

**L'association recommande :**

**D'inclure la zone sud de la rue Notre-Dame dans le PPU.**

**Dans l'intérêt public, exproprier les silos et bâtiments abandonnés, de procéder à leur démolition et de créer une fenêtre sur le fleuve.**

**D'aménager l'espace en parc et de le joindre au parc Bellerive.**

**Aménager une traverse piétonnière sécurisée à l'angle de la rue Notre-Dame et Frontenac de manière à donner accès au parc Bellerive.**

**De ne pas permettre de constructions sur la bande verte longeant la rue Notre-Dame aussi longtemps que le plan de boulevard urbain ne sera pas approuvé. Par la suite, il sera nécessaire de prévoir des fenêtres sur le fleuve.**

## **Autre recommandation**

Le quartier Sainte-Marie compte un nombre impressionnant de terrains vacants et de bâtiments désaffectés. La Ville de Montréal, et particulièrement l'arrondissement Ville-Marie, doit se donner les moyens d'agir pour contrer ce fléau social et économique.

Un bâtiment abandonné devrait, après un délai raisonnable, faire l'objet d'un avis officiel d'expropriation à son propriétaire, par décision du conseil d'arrondissement, s'il ne remet pas les lieux dans un état acceptable. À défaut de s'y conformer, la Ville devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour procéder au réaménagement des lieux.

La Ville devrait avoir le pouvoir d'appliquer un règlement sur les terrains vagues et les bâtiments non désirables.

### **L'association recommande :**

**Que la ville de Montréal propose, dans l'intérêt public, une modification de sa loi constitutive et une modification à la Loi sur l'expropriation de manière à obtenir les pleins pouvoirs d'agir sur les lots et bâtiments non désirables. Ce futur règlement devrait porter le titre de *Règlement sur les terrains vagues et les bâtiments non désirables*.**